

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013
Développement social et santé - Projet de budget pour 2014

**AMENDEMENT DEPOSE PAR LE GROUPE
Socialiste Républicain & apparentés**

Titre II – dispositions relatives aux charges
Annexe 13 – Développement social et santé
Fonctionnement
Chapitre 934 – Santé et action sociale
Sous-fonction 42 – Action Sociale
Programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »
Action « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale »

L'action est abondée de 250.000 € en AE et en CPF.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

La Région s'est engagée depuis plusieurs années à accompagner les publics fragilisés en partenariat avec le monde associatif. Nombre d'associations ont de nouveau tiré la sonnette d'alarme à la veille de la saison hivernale. Les conséquences de la crise sont considérables. Pour l'hiver 2012-2013, l'association, « les restos du Cœur » a enregistré 960.000 bénéficiaires, soit une hausse de 11 % par rapport à l'année précédente, et 130 millions de repas leur ont été distribués. Depuis le début de la crise économique, la demande a explosé de 40 %. La situation est de plus en plus difficile pour les associations. Les personnes qui se rendent dans les centres d'accueil sont souvent en grande difficulté sociale : 57 % d'entre eux sont au chômage, et souvent depuis longtemps et 21 % de ces personnes n'ont pas de logement pérenne.

L'explosion des plans sociaux participe à l'augmentation du nombre de bénéficiaires qui devrait atteindre un million de personnes pendant l'hiver 2013-2014.

Par ailleurs, la région a fait de la problématique des femmes en difficulté une de ses priorités au cœur de ses interventions sociales. Cet engagement est d'autant plus fort en période de crise économique car les femmes en sont les premières victimes. En effet, si les femmes ont progressivement conquis le droit de travailler, d'obtenir un salaire égal pour un travail de valeur égale, dans les faits, de nombreuses inégalités demeurent, et même s'aggravent en période de crise. Depuis le début de la crise économique, la proportion des femmes salariées à temps partiel, bien souvent contraint, s'est encore accrue, en particulier parmi les jeunes femmes de moins de 25 ans. Le temps partiel, à 73% féminin, se conjugue fréquemment avec des statuts d'emplois temporaires. En effet, seule une mère de famille monoparentale sur deux occupe un emploi à temps complet et plus de 30 % vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le rapport du Secours catholique, publié récemment, a mis en lumière ce phénomène : si en 2001, cette association rencontrait autant de femmes que d'hommes, dix ans plus tard 57 % des adultes en situation de pauvreté sont des femmes.

Cette situation fragile entraîne de plus en plus de femmes dans la spirale de la pauvreté qui peut se traduire par la perte d'un logement stable.

Pour ces raisons, l'action est abondée de 300.000 € en AE et en CPE.

Guillaume BALAS

